



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS Séance du 19 février 2018

L'an deux-mil dix-huit, le dix-neuf février à vingt heures, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pruillé-le-Chétif, sous la présidence d'Isabelle LEBALLEUR, Présidente.

Présents : Mmes BREBION, CARRIÈRE, DESLANDES, FONTENELLE, LEBALLEUR, PINEAU, PIRON, TARNAUD, YVON et Mrs BARRIER, BRETEAU,

Excusé(e)s : Mmes ROBIN (donne pouvoir à Mme HUBERT) et MARIENNE et Mrs JOUANNY et POLLEFOORT

Absent(e)s :



A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 11 décembre 2017
- Présentation du schéma du projet social du territoire
- RH : Validation Règlement intérieur et décisions annexes
- BUDGET : Comptes administratifs 2017,
- BUDGET : Comptes de gestion 2017,
- BUDGET : Affectation de résultats 2017,
- BUDGET : Budget primitif 2018,
- BUDGET : Subventions aux associations,
- COMMUNICATION : Bilan de fréquentation du site du SIVOM,
- Point sur les commissions,
- Questions diverses

Mme Céline FONTENELLE a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 11 décembre 2017 est validé par tous les élus présents.

OBJET : RH : REGLEMENT INTERIEUR DU SIVOM ET DELIBERATIONS ANNEXES

Le règlement intérieur, est à nouveau passé au Contrôle Technique Paritaire pour avis le 4 janvier 2018, suite à un avis défavorable le 5 décembre 2017. L'avis est à nouveau défavorable à l'unanimité pour le collègue des représentants du personnel et le collègue des représentants des collectivités s'est abstenu.

Cependant, l'avis du CTP n'étant que consultatif, il est possible (la procédure ayant été réalisée dans le respect de la loi) pour l'assemblée de valider le règlement intérieur du SIVOM tel qu'il a été réalisé par la commission RH.

Il en est de même pour les décisions annexées au RI : modalités des heures supplémentaires et complémentaires, remboursement des frais kilométriques, journée de solidarité, Compte épargne temps (CET), autorisations d'absence pour les événements familiaux et de la vie courante.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Règlement intérieur :	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 12
Heures supplémentaires et complémentaires :	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 12
Frais kilométriques :	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 12
Journée de solidarité :	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 12
CET :	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 12
Autorisations d'absence :	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 12

☛ **Les élus valident le règlement intérieur du SIVOM ainsi que toutes les décisions annexes :**

Règlement intérieur : validé à l'unanimité des voix

Heures supplémentaires et complémentaires : validées à l'unanimité des voix

Frais kilométriques : validés à l'unanimité des voix

Journée de solidarité : validée à l'unanimité des voix

CET : validé à l'unanimité des voix

Autorisations d'absence : validées à l'unanimité des voix

OBJET : PRESENTATION DU SCHEMA DU PROJET SOCIAL DU TERRITOIRE

Le diagnostic a dix ans et certains paramètres ont changé. Il est nécessaire de repérer les enjeux communs pour donner une direction au projet du SIVOM.

Les secrétaires de mairies sont le 1^{er} contact avec les usagers. Actuellement, une consultation sous forme de sondage est faite auprès des usagers par le service enfance jeunesse pour connaître les futurs besoins sur les mercredis à la prochaine rentrée scolaire.

Le but est d'avoir une base de travail commune à transmettre aux nouveaux agents de la collectivité, aux nouveaux élus... Les projets d'activité feront plus de lien entre les services, entre le SIVOM et le territoire... La finalité est de répondre aux besoins des usagers, avec des évolutions possibles en fonctions des attentes.

Le projet social du SIVOM, présenté aux écoles, induira de nouvelles façons de travailler ensemble avec de nouvelles approches, au service de l'utilisateur.

Stéphanie Morin appelle à la création d'un comité de suivi, regroupant les élus du SIVOM (Présidente + Vice-présidents des commissions petite enfance et enfance-jeunesse) et les coordinateurs, avec le concours des conseillères techniques CAF, qui se réunirait Le jeudi 29 mars à 15h30 à la Salle du conseil Mairie de Pruillé pour préparer les objectifs et l'animation de la commission « projet social ».

Cette commission « projet social » réunirait les élus du SIVOM, les maires et élus en charges des affaires sociales/scolaires des 5 communes, les coordinateurs SIVOM, les secrétaires de mairie et du SIVOM... avec l'appui technique des conseillères CAF (Estelle Choplin et Mathilde Fouqueray) pour une approche dynamique. Elle se déroulerait le mardi 17 avril à 13h30, à la salle d'animations rurales de Pruillé.

☛ **Les élus valident les deux dates de réunion.**

OBJET : BUDGET : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017

Mme TARNAUD, vice-Présidente en charge du budget, prend la parole.

Elle présente le compte administratif et le compte de gestion 2017 du SIVOM. Le compte de gestion a été validé par Mme Gousset, comptable receveur de la trésorerie et le compte administratif est conforme au compte de gestion.

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	Budget	Réalisation	RECETTES	Budget	Réalisation
11- Charges générales	254 751,78 €	219 141,40 €	013- Atténuations de charges	13 118,00 €	13 312,84 €
12-Personnel	172 495,85 €	166 347,74 €	70- Produits des services	54 513,00 €	54 817,56 €
14-Atténuation produits					
65-Gestion courante	8 000,00 €	8 000,00 €	73-Impôts		
66-Charges financières			74-Dotations	401 488,92 €	437 341,93 €
67-Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	75- Autres produits de gestion courante	18 630,00 €	18 882,73 €
022-Dépenses imprévues	1 000,00 €	0,00 €			
023-Virement section Invest	48 966,68 €	0,00 €	042- Opérations d'ordre de transfert	1 143,30 €	0,00 €
042-Opérations d'ordre de transfert	2 678,91 €				
Total des dépenses	488 893,22 €	393 489,14 €	Total des recettes	488 893,22 €	524 355,06 €
	Résultat			130 865,92 €	
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Budget	Réalisation	RECETTES	Budget	Réalisation
020-Dépenses imprévues	4 000,00 €	0,00 €	021- Virement à section fonctionnement	48 966,68 €	- €
040- Opérations d'ordre de transfert	1 143,30 €	0,00 €	040- Opérations d'ordre de transfert	2 678,91 €	- €
20- Immobilisation incorporelles	3 500,29 €	3 430,80 €	13- Subventions d'investissement	380 892,03 €	384 884,27 €
21- Immobilisations corporelles	423 894,03 €	55 338,41 €	21- Immobilisations corporelles	- €	- €
23- Immobilisations en cours	- €	- €			
Total des dépenses	432 537,62 €	58 769,21 €	Total des recettes	432 537,62 €	384 884,27 €
	Résultat			326 115,06 €	

Mme Tarnaud présente l'affectation du résultat.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Affectation obligatoire en recettes d'invest. :	40 543,60
Disponible pour le fonctionnement	2018 après affectation obligatoire en investissement
	90 322,32

INTEGRATION DES RESULTATS DES 2 SECTIONS ET DES R.A.R.DANS LE BP 2018

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
excédent reporté 002		90 322,32
Total		90 322,32
INVESTISSEMENT		
excédent ou déficit reporté 001	-	326115,06
affectation du résultat (le cas éch.)		40 543,60
RAR dépenses	366 658,66	-
Total	366 658,66	366 658,66

Mme La Présidente sort pour laisser les élus voter le compte administratif et de gestion 2017 et les affectations de résultat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

☛ Les élus valident à l'unanimité des voix le compte administratif 2017

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

☛ Les élus valident à l'unanimité des voix le compte de gestion 2017

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix le budget primitif 2018.**

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Budget</i>	570 699,02€	403 257,36€

OBJET : BUDGET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'association Familles Rurales de Chaufour Notre dame (AFR), dans un courrier du 26 janvier 2018, a demandé une subvention exceptionnelle de 500€ pour l'ALSH 2017, afin de pouvoir assumer des charges de fonctionnement qui ont été plus lourdes cet été : remplacement de la cantinière tout en lui versant son salaire (2 salaires à verser), un nombre important d'enfants qui a nécessité des charges plus importantes (location de bus supplémentaire...)

Pour 2018, l'AFR demande une subvention de 3500 € pour 3 semaines de fonctionnement et le LEJ, 5000€ pour 5 semaines de fonctionnement.

Le LEJ avait fait une demande d'aide pour un logiciel de paie auprès du SIVOM. Après consultation du prestataire du SIVOM, il n'est pas possible d'utiliser le logiciel de paie du SIVOM (logiciel public et non privé). Aujourd'hui, nous n'avons pas eu de nouvelles quand à cette demande (pas de devis).

L'AFR a vu son nombre d'enfant augmenter sur l'été 2017, mais sur les 932 journées enfants, il y a 532 journées enfants issus du territoire et 295 journées enfants venants de la commune de Degré. Mme Leballeur explique qu'elle a rencontré des familles de Degré le dernier jour du centre de loisirs cet été, et que celles-ci ne veulent pas emmener leurs enfants sur Conlie (ne correspond pas au trajet domicile-travail et demande un détour important).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de la subvention exceptionnelle AFR par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la subvention exceptionnelle ALSH 2017 pour l'AFR.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de la subvention globale par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la subvention globale aux associations 2018. Celle-ci sera distribuée entre les associations ultérieurement.**

OBJET : BUDGET : AMORTISSEMENT DE BIENS ANTERIEURS

Mme Tarnaud énumère les différents biens et subventions à amortir. Elle rappelle que ce sont seulement les biens acquis par le SIVOM, les biens de la CCBC ayant été dispatchés dans les 5 communes du territoire. Quand ces biens entreront au SIVOM, il sera nécessaire de délibérer sur leurs amortissements.

Mme Leballeur demande à ce que le SIVOM prépare un exemplaire de délibérations permettant la cession des biens de la CCBC des communes vers le SIVOM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

☛ Les élus valident à l'unanimité des voix les amortissements des achats et des subventions présentés.

N° inventaire année	Compte	Objet	Montant achat	Durée	Amort. 2018	2019...
MEJ 06/17 1	c/2051	Droit d'entrée SEGILOG	2 782,80 €	1 an	2 782,80 €	
MPE 06/17 4	c/2184	Matériel cuisine MPE	7 620,00 €	10 ans	762,00 €	762,00 €
MEJ 09/17 1	c/2051	Clé Chambersign Présidente	324,00 €	2 ans	162,00 €	162,00 €
MEJ 09/17 2	c/2183	Serveur informatique SIVOM	2 666,92 €	5 ans	533,00 €	533,00 €
MEJ 09/17 3	c/2051	Clé Chambersign secrétaire	324,00 €	2 ans	162,00 €	162,00 €
MEJ 09/17 4 (MPE)	c/2184	Lit crèche barrière MPE	544,32 €	5 ans	109,00 €	109,00 €
MEJ 12/17 1	c/2184	Chaises ALSH MEJ	708,62 €	6 ans	118,00 €	118,00 €
MEJ 12/17 2	c/2183	Microsoft office serveur	412,80 €	5 ans	83,00 €	83,00 €
MEJ 12/17 3	c/2183	E-parapheur	816,00 €	5 ans	163,00 €	163,00 €
MPE 12/17 1	c/2188	Chauffe-eau	1 226,22 €	6 ans	204,00 €	204,00 €
MEJ 12/17 4	c/2184	Tables et chariot de service MEJ	185,78 €	5 ans	37,00 €	37,00 €
MEJ 12/17 5	c/2188	Travaux réhabilitation MEJ	2 667,84 €	6 ans	445,00 €	445,00 €
MEJ 12/17 6	c/2051	Siphon tête presto MEJ	78,72 €	6 ans	13,12 €	13,12 €
MEJ 12/17 7	c/2051	Compresseur climatisation MEJ	2 798,80 €	6 ans	466,00 €	466,00 €
MEJ 12/17 8	c/2051	Chauffage électrique MEJ	427,02 €	6 ans	71,00 €	71,00 €
TOTAL					6110,92 €	3328.12 €

De même, des subventions doivent être aussi amorties :

Compte	Objet	Montant	Durée	Amort.2018	2019...
13918	Subvention logiciel ABELIUM RAMPE	692	5 ans	138,40 €	138,40 €
13918	Subv. aménagement cuisine MPE	5080,00 €	10 ans	508,00 €	508,00 €
13918	Subv. rénovation et aménagement MEJ	3100,00 €	6 ans	516,70 €	516,70 €
139148	Subv. Véhicule	6813.57 €	6 ans	1135,60 €	1135,60 €
TOTAL				2 298,70 €	2 298,70 €

OBJET : BUDGET : ENGAGEMENT DE PROJET D'ACHAT (SUBVENTIONS CAF)

Le SIVOM est susceptible de recevoir des subventions de la CAF pour l'achat de matériels éducatifs et d'animation, d'un aspirateur, d'un vidéoprojecteur et son écran ainsi qu'un système de pointage automatique.

Les aides sont de 15% sur le matériel éducatif et 50% sur le logiciel. La conseillère CAF va essayer de monter jusqu'à 20% d'aide sur le matériel éducatif, car le SIVOM répond bien aux demandes des familles.

Une délibération d'engagement est nécessaire à la constitution du dossier et les achats doivent être effectués dans les deux ans qui suivent.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

☛ Les élus valident à l'unanimité des voix l'engagement de projet d'achat.

OBJET : POINT SUR LES COMMISSIONS

Commission Petite Enfance :

La prochaine commission aura lieu le 19 avril

Une commission d'attribution de places au multi accueil aura lieu le mardi 24 avril 2018. Il y a beaucoup de demandes de familles.

Mais la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) de Fay va bientôt ouvrir (prévu en septembre 2018) et les travaux vont commencer la semaine prochaine.

Stéphanie Morin explique qu'elle reçoit quelques demandes de possibilité d'ouverture de MAM sur le territoire mais elle leur explique qu'il y a déjà un projet à Fay. En Sarthe en 2018, il y a 36 MAM (contre 14 en 2014) mais déjà 3 d'entre elles ont fermé.

Un partenariat intéressant de travail autour de ce sujet entre le CAF, la PMI et le Relais sur ce genre d'accueil peut être mis en place.

Commission Enfance Jeunesse :

Séjour neige : 27/28 jeunes prêts à partir dès le 26 février.

Séjour ados été : Destination le Portugal. Le séjour se prépare bien avec des réunions avec les jeunes. Le groupe est déjà pratiquement constitué. Les inscriptions sont encore ouvertes mais ne seront plus possibles en mai-juin, car il s'agit d'un séjour participatif où les jeunes sont acteurs dans la préparation notamment par le biais d'actions d'autofinancement.

Mme Fontenelle demande s'il est possible de remettre la prochaine commission (prévue le jeudi 22 mars) à un autre jour que le jeudi car elle ne peut pas y assister le jeudi et les questions à aborder nécessitent la présence des élus de chaque commune (séjours été, question du mercredi à la journée)

OBJET : COMMUNICATION : BILAN 2017 DE LA FREQUENTATION DU SITE DU SIVOM

Le site du SIVOM s'est ouvert le 16 février 2017. Sur 2017 :

6282 visiteurs /utilisateurs dont 1745 récurrents

13814 sessions et 46605 pages vues.

En moyenne, 1 visiteur reste 2 mn 30 sur le site et consulte un peu plus de 3 pages à chaque session. Sur chaque page, il reste en moyenne 1 mn.

Le principal canal par lequel les utilisateurs arrivent sur le site est leur moteur de recherche (59,3%). Mais la part d'utilisateurs passant via un lien sur un autre site n'est pas négligeable (26,6%), qui correspond certainement aux sites des 5 communes.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES : PANNEAU D'INFORMATION

Pruillé Le Chétif dispose depuis quelques semaines d'un panneau d'affichage électronique. Stéphanie Morin demande s'il est possible de faire passer des informations du SIVOM. Mme Leballeur dit que cela est déjà fait et qu'il ne faut pas hésiter à envoyer les demandes par mél à la secrétaire de mairie de Pruilley, Mme Séchet. Mme Carrière explique qu'il est possible de préciser les horaires de diffusion pour être sûr de toucher le public voulu et ne pas surcharger d'informations le panneau.

Mme Deslandes dit qu'un panneau du même type va être installé à Trangé. Les élus de Chaufour Notre Dame évoquent aussi le projet d'en avoir un sur leur commune.

Le prochain comité syndical est prévu le lundi 23 avril 2018 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.